

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
30/07/2024	30/07/2024	Présents à l'ouverture de la séance	= 12
		Votants la présente délibération	= 13

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi cinq août à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Gaël PELTIOT, Rénald FRAIPONT, Rémi METIVIER, Ludivine CHEVALIER

Absente excusée : Lynda LAFOND (pouvoir donné à Ludivine CHEVALIER), Suzy DIEUL, Séverine NICAISE

Secrétaire de séance : Monsieur Rénald FRAIPONT
Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 05.08.2024-3

▪ 3°) Location du logement situé 8 route de Sablé :

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide des modalités suivantes concernant le logement situé 8 route de Sablé :

- Signature d'une convention d'occupation précaire pour une durée maximum d'un an, résiliable à tout moment,
- montant du loyer = 311 € par mois à terme échu,
- dépôt de garantie = 1 mois soit 311 €

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de la publication sur le site internet de la commune
et l'affichage en lieu public le 6 août 2024

pour copie conforme
Louplande, le 6 août 2024
Suivent les signatures au registre

Le Maire,